

Europe « Les charges sur le travail restent trop lourdes »

STRASBOURG

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Le transfert des charges sur le travail vers d'autres formes de fiscalité est toujours insuffisant en Belgique, et le budget du nouveau gouvernement ne va pas assez loin en ce sens. C'est la principale critique contenue dans l'avis que la Commission européenne s'apprête à publier vendredi sur le projet de budget du gouvernement Michel. Dans la mise en page de l'avis sur la Belgique, qui était discuté ce mardi matin par la Commission européenne à Strasbourg, la question du « tax shift » a même été isolée dans un petit cadre hors du texte principal, selon une personne consultée par *Le Soir* et qui dispose du document.

Un avis européen qui comblera d'aise le président de la CSC, Marc Leemans : il déclarait mar-

lement respectueux de ses obligations, tout en soulignant une « *déviaton non significative* ».

La Belgique avait déjà été classée dans le groupe des pays « *globalement respectueux* » l'an dernier, au vu d'un budget élaboré alors par le gouvernement Di Rupo. Rappelons que la coalition suédoise a décidé de repousser à 2018 le retour à l'équilibre budgétaire, ce qu'elle a tout loisir de faire, en vertu des règles européennes, dans la mesure où notre pays n'est plus en procédure de déficit excessif, comme l'est par exemple la France. Le gouvernement Di Rupo avait déjà repoussé cette échéance de 2016 à 2017.

Enfin, l'avis de la Commission contiendra un passage plus sévère qu'en 2013 sur le rythme trop lent de réduction de la dette, le talon d'Achille de la Belgique : elle devrait atteindre 107 % de

DÉFINITION**Le tax shift**

Il consiste à moins taxer le travail pour reporter la taxation vers d'autres revenus. Par exemple, la Commission européenne (mais également d'autres institutions internationales renommées) recommande un glissement (tax shift) de l'imposition sur le travail vers la consommation, le patrimoine (hors revenus) et la pollution (taxes environnementales).

vernements à modifier leur épure si elle est jugée non conforme aux prescrits européens, auquel cas, elle doit le signifier dans les quinze jours : cette échéance était passée fin octobre, ce qui impliquait automatiquement que le budget belge était accepté.

Mais l'avis n'est pas seulement un feu vert ou rouge : il contient un jugement détaillé sur tous les aspects de la politique budgétaire et des réformes, et peut contenir de nombreuses critiques qui seront autant de pressions sur les gouvernements concernés. Une autre source européenne nous indiquait que « *lorsque tout le monde aura bien lu et bien compris le document, et cela pourrait prendre quelques jours, plusieurs points de cet avis risquent de susciter des débats en Belgique* ». Suspense jusqu'à vendredi... ■

JUREK KUCZKIEWICZ**Le bulletin de la Commission indiquera que notre pays reste globalement respectueux de ses obligations**

di dans *L'Echo* et *De Tijd*, que, « *si le gouvernement met un "tax-shift" sur la table* », le dialogue social pourrait être relancé et la CSC « *serait prête à prendre ses responsabilités* ». Sans que cela signifie toutefois que le syndicat approuve le saut d'index ou le relèvement de l'âge de la pension à 67 ans, a-t-il précisé.

Le bulletin décerné par la Commission européenne au budget du gouvernement Michel indiquera que notre pays reste globa-

notre Produit intérieur brut l'an prochain, alors que le Pacte de stabilité oblige les pays à limiter leurs dettes à 60 % du PIB.

Dans le contexte du semestre européen (le processus de coordination et de surveillance des politiques économiques), les Etats de la zone euro sont tenus depuis un an de soumettre pour le 15 octobre à la Commission leurs projets de budgets pour l'année suivante. L'exécutif européen dispose du pouvoir d'obliger les gou-